|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 3](#_Toc7774927)

[3 Opérations 3-5](#_Toc7774928)

[4 Département juridique 5](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 6

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 6

[7 Atelier](#_Toc7774931) 6-7

[8 Conclusion 7](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel septembre 2022**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

**Le 01er septembre 2022**, le Commandant de l’antenne de Police Judiciaire de Bitam (Province du Woleu-Ntem), a informé l’ONG Conservation Justice de l’interpellation du nommé ALLOGO OVONO Faustin, de nationalité gabonaise avec deux (2) pointes d’ivoire. ;

**Le 27 septembre 2022** à Lastourville (Province de l’Ogooué-Lolo) les agents de l’antenne provinciale de la Police Judiciaire de l’Ogooué-Lolo et la direction provinciale des Eaux et Forêts, appuyés par l’ONG Conservation Justice, ont procédé à l’interpellation du nommé EDJODJO Marichar avec 2 pointes d’ivoire sectionnées en 4 morceaux. Deux de ses complices, à savoir MBELA Sylvain, gabonais et HAMID de nationalité Tchadienne sont arrêtés le **vendredi 30 septembre 2022** à Okondja par l’antenne provinciale de la Police Judiciaire de Franceville. ANGOUO Apollinaire est le véritable propriétaire des ivoires saisies. C’est un récidiviste connu des services de police. Ce dernier serait par contre encore en fuite;

**29 septembre 2022**, à Maouila et Lebamba (Province de la Ngounié) eu lieu l’arrestation des nommés BESSAN Théophile et deux de ses complices MONDJO Juldas et NZIENGUI Jean Pierre en possession de six (6) pointes d'ivoire, dont 4 sectionnées en huit (8) morceaux et la saisie de deux (2) armes de type calibre 12 et plusieurs munitions de grande chasse (calibre 458). Arrêtés par une équipe mixte composée des agents de l'antenne de la Police Judiciaire de Mouila et ceux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts, appuyés par l’ONG Conservation Justice. Selon les informations recueillies auprès d’une source proche du dossier, le propriétaire des ivoires (MONDJO Juldas) serait connu des services de police judiciaire pour avoir été interpellé et condamné pour les mêmes faits en mai 2017 ;

**Le 30 septembre 2022**, le Chef d’antenne de Police Judiciaire de Koula-Moutou (Province de l’Ogooué-Lolo), a informé l’ONG Conservation Justice de l’interpellation du sieur CHAHROUR MAHMOUD Jamal, de nationalité libanaise avec deux (2) pointes d’ivoire;

**Le vendredi  02 septembre  2022**, s’est tenu une audience correctionnelle au Tribunal Spécial de Libreville. Il y  a eu un délibéré et un renvoi :

**I / Affaires en délibérés :**

**Affaire MP & EF contre MBINA MANFOUMBI**

**II/ Affaire renvoyée :**

**Affaire MP & EF contre ABAO AMITROSO et MEZEME MBA,** renvoyée à la rentrée judiciaire pour vérification carcérale d’ABAO Alexander et comparution de MEZEME MBA Jean Baptiste.

**Du 1er au 02 septembre 2022 :** s'est tenu à l'Ecole Nationale de Police, un séminaire de formation à l'endroit de soixante cinq (**65)** Officiers Stagiaires de l'Ecole Nationale de Police, portant renforcement des capacités sur des règles et procédures applicables en matière d'eaux et Forêts.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 08 |
| Investigations ayant mené à une opération | 02 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 19 |

Au total, 8 missions d’investigations ont été effectuées à travers le pays, par 4 investigateurs avec 19 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 02 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 06 |

Pour ce mois de septembre 2022, le projet AALF a initié et enregistrédeux (2)opérationsquiont conduit à l’arrestation de six (06) présumés trafiquants pour détention et de tentative de vente des trophées d’une espèces  intégralement protégée. Au total, unesaisie de huit (08) pointes d’ivoires brut d’une masse totale de 31,56kgs ; de 3fusils de type calibre 12 et quelques munitions de type 458 et double zéro.

**Opération réalisées :**

**Le 27 septembre 2022** à Lastourville (Province de l’Ogooué-Lolo) les agents de l’antenne provinciale de la Police Judiciaire de l’Ogooué-Lolo et la direction provinciale des Eaux et Forêts, appuyés par l’ONG Conservation Justice, ont procédé à l’interpellation d’un présumé trafiquant d’ivoire dénommé EDJODJO Marichar de nationalité gabonaise avec 2 pointes d’ivoire sectionnées en 4 morceaux d’un poids total de 7,53 kgs. Deux de ses complices à savoir MBELA Sylvain, gabonais et HAMID de nationalité Tchadienne ont d’ailleurs été arrêtés le **vendredi 30 septembre 2022** à Okondja par l’antenne provinciale de la Police Judiciaire de Franceville en collaboration avec leurs collègues de Koulamoutou. La perquisition au domicile de MBELA Sylvain a permis de saisir un fusil de type calibre 12 et neuf minutions double zéro.

Toutefois, il est à préciser que Hamid n’est pas lié à la procédure de Marichar. Ce dernier l’a dénoncé parce qu’il détiendrait de l’ivoire caché à la CEB. Apres la fouille infructueuse à l’endroit indiqué, Hamid ne peut être légalement poursuivi, bien que connu des services de Police pour avoir été préalablement emprisonnés pour les mêmes faits. D’après les déclarations de Marichar et Sylvain, ANGOUO Apollinaire est le véritable propriétaire des ivoires, un récidiviste connu des services de police. Ce dernier serait par contre encore en fuite. Les mis en cause EDJODJO Marichar et MBELA Sylvainseront présentés devant le Procureur de la République de la formation spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville pour répondre des faits à leurs reprochés.

**29 septembre 2022**, à Mouila et Lebamba (Province de la Ngounié) eu lieu l’arrestation de trois présumés trafiquants d'ivoire par une équipe mixte composée des agents de l'antenne de la Police Judiciaire de Mouila et ceux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts, de la Direction de lutte contre le braconnage, appuyés par l’ONG Conservation Justice.

Deux interventions qui permettront l’interpellation successive d’un entrepreneur à Mouila dénommé BESSAN Théophile et deux de ses complices à LébambaMONDJO Juldas et NZIENGUI Jean Pierre. A Mouila, l’entrepreneur, qui serait le courtier du groupe a été interpellé en premier au moment où il s'apprêtait à conclure une transaction de vente de six (6) pointes d'ivoire au total, dont 4 sectionnées en huit (8) morceaux pour une masse totale de 24,03 kgs. La suite des investigations va conduire les agents de l’équipe mixte sur la piste de celui qui serait le propriétaire des pointes d’ivoire à savoir MONDJO Juldas. Il sera interpellé à Lébamba avec un autre membre du groupe quelques heures plus tard.De retour à Mouila et au moment de la perquisition au campement du troisième membre du groupe interpellé à Lébamba, les agents feront la découverte et la saisie d’un équipement de grande chasse comprenant deux (2) armes de type calibre 12 et plusieurs munitions de grande chasse (calibre 458). Selon les informations recueillies auprès d’une source proche du dossier, le propriétaire des ivoires serait connu des services de police judiciaire pour avoir été interpellé et condamné pour les mêmes faits en mai 2017.

Les trois membres du groupe ont été placés en garde à vue dans les locaux de la police judiciaire de Mouila en attendant leur transfert sur Libreville avant d’être présentés au parquet spécial. Les présumés trafiquants devront répondre des faits de détention et tentative de commercialisation de l’ivoire. Ils risquent jusqu’à dix ans de prison conformément  aux dispositions de l’article 388 du Code Pénal.

***Aussi, deux autres opérations ont été initiées par les forces de l’ordre, notamment par l’antenne de police judiciaire de Bitam et Koula-Moutou:***

**Le 01er septembre 2022**, le Commandant de l’antenne de Police Judiciaire de Bitam (Province du Woleu-Ntem), a informé l’ONG Conservation Justice de l’interpellation du nommé ALLOGO OVONO Faustin, de nationalité gabonaise cité dans une affaire de vol par le prêtre de l’église catholique du village BIBA EBA dont la perquisition de son domicile a permis de saisir deux (2) pointes d’ivoire. Conservation Justice a appuyé la PJ dans le suivi de la procédure et la logistique. Il a été transféré sur Libreville pour être présenté devant le Procureur de la formation spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville qui a décerné un mandat de dépôt en son encontre en attendant son jugement.

**Le 30 septembre 2022**, le Chef d’antenne de Police Judiciaire de Koula-Moutou (Province de l’Ogooué-Lolo), a informé l’ONG Conservation Justice de l’interpellation du sieur CHAHROUR MAHMOUD Jamal, de nationalité libanaise. C’est à la suite d’une information d’une source anonyme, les agents de l’Antenne de Police Judiciaire de l’Ogooué Lolo vont diligenter une enquête qui les conduira  aussitôt au quartier Lètsiyabè de Koula-Moutou. Une fois dans ledit quartier, les agents procéderont à la   perquisition du domicile du sieur CHAHROUR Mahmoud Jamal.Cetteperquisition permettra de découvrir deux (2) pointes d’ivoire dans sa chambre. Il dira aux agents avoir trouvé ces pointes dans la maison lorsqu’il aménageait cinq ans plus tôt. La maison était occupée par son compatriote Ahmed KODER  qui est rentré au Liban depuis lors. CHAHROUR Mahoud Jamal a par la suite utilisé ces pointes d’ivoires comme décoration dans sa chambre pendant des années.  Les agents de la Police Judiciaire vont ainsi  procéder à son interpellation pour détention de pointes d’ivoire (trophées d’espèces intégralement protégées). Le présumé trafiquant risque jusqu’à dix ans de prison conformément aux dispositions de l’article 388 du Code Pénal.

Il a été placé en garde à vue dans les locaux de la Police Judiciaire de Koula-Moutou en attendant son transfert sur Libreville et sa présentation devant le parquet spécial.

# Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 02 |
| Nombre de condamnations | 01 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 05 |

**Le vendredi  02 septembre  2022**, s’est tenu une audience correctionnelle du Tribunal Spécial de Libreville. Il y  a eu un délibéré et un renvoi.

**I / Affaires en délibérés :**

**Affaire MP & EF contre MBINA MANFOUMBI**

Le Tribunal après en avoir délibéré conformément à la loi, statuant publiquement et contradictoirement en matière correctionnelle et en premier ressort, déclare monsieur MBINA MANFOUMBI  coupable du délit de détention de pointe d’ivoire, détention illégale d’arme à feu , abattage et détention des produits d’une espèce protégée. En répression, le condamne à 18 mois  d’emprisonnement dont 6   assortis  de sursis et à une amende de 520.000 F CFA. Dit qu’il sera sursis à l’exécution de cette amende à hauteur de 220 000. En la forme, reçois la constitution de partie civile du Ministère des Eaux et Forêts ; Au fond condamne MBINA MANFOUMBI  à lui payer la somme de 1.000.000 FCFA à titre de dommages et intérêts ;

Ordonne la mise à disposition du scellé objet de la présente procédure à l’Administration compétente ;Le condamne aux dépens.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 00 |
| Nombre de détenus rencontrés | 00 |

Pour ce mois de septembre 2022, seules les visites des gardés en vue ont été effectuées à Koula-Moutou et Mouila avant leurs transferts sur Libreville.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 06 |
| Télévision | 01 |
| Internet | 03 |
| Presse écrite | 01 |
| Radio | 01 |

Pour ce mois de septembre 2022, le projet AALF a produit au total 06 pièces médiatiques, dont 03 ont été publiées sur internet, 01 à la radio, 01 à la télévision et 01 dans la presse écrite.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 38 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 26 |
| Collaboration sur affaires | 12 |

Plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration, d’organisation des ateliers des formations et de suivi des cas et procédures ont eu lieu avec les autorités administratives et judiciaires dans les provinces de l’Estuaire, l’Ogooué-Lolo et la Ngounié,. Il s’agit entre autres, des responsables de l’école de police , du chargé des affaires du cabinet du commandant en chef de la police nationale, des Chefs d’antennes provinciales de la Police judiciaire, des Directeurs provinciaux des Eaux et Forêts, du chef de Brigade faune de Ndangui, des Procureurs de la Républiques près les tribunaux de Libreville, Koula-Moutou et Mouila, le Responsable en charge des formations aux douanes, outre l’échange téléphonique avec celui du Tribunal de Franceville, le DGFAP et autres agents du Ministère des Eaux et Forêts.

Au total, au moins 38 rencontres ont eu lieu en ce mois de septembre 2022.

**Atelier organisé par Conservation Justice**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Date* | *Lieu* | *Structure* | *Effectif* |
| *01 et 02/09/2022* | *Libreville* | *Ecole Nationale de Police* | *65* |

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités à l'endroit des élèves officiers et sous-officiers des écoles des corps d'État  en République Gabonais, Conservation Justice en partenariat avec la DGFAP a  organisé un séminaire de formation à l'endroit des Officiers Stagiaires de l'Ecole Nationale de Police sise à Owendo.

Après  l'école de Gendarmerie, il est donc revenu à l'école de police d'accueillir  l'équipe chargée d'animer l'atelier. Ainsi le 1er et 2 septembre 2022, 65 Officiers Stagiaires  de l'école nationale de police d'Owendo ont pu bénéficier d'un renforcement des capacités sur des règles et procédures applicables en matière d'Eaux et Forêts.

Quatre modules de formation ont été proposés aux participants.  Il s'agit du module 1 comprenant les règles d'exploitation de la faune sauvage et les procédures contentieuses applicables en matière de parcs nationaux. Le module 2 comprenant les  cas de trafic de la faune sauvage notamment des saisies d'ivoire. Le module 3 incluant les règles de procédures pénales applicables en matière de faune et le procès-verbal de constatation d'infraction en matière d'eaux et Forêts. Le module 4 était  relatif à l'éthique, la déontologie et corruption. Chaque présentation était marquée par une phase d'échanges durant  laquelle les participants ont posé des questions et parfois relaté leurs expériences personnelles.

Afin d'évaluer les connaissances acquises, des exercices de types cas pratiques ont été proposés aux stagiaires. Ce qui marquait la fin du séminaire. Une photo de famille été prise avant un dernier échange avec le Directeur de l'Ecole. Ce dernier a marqué sa pleine satisfaction au séminaire et attend que des attestations soient délivrées aux participants.

# Conclusion

Pour ce mois de septembre 2022, le projet AALF a enregistré, dans les provinces de l’Ogooué-Lolo et la Ngounié, deux opérations ayant conduit à l’arrestation de six (06) trafiquants d’ivoire dont un a été libéré pour insuffisance des preuves à son encontre. Il y a eu une saisie totale de huit (08) pointes d’ivoire brut d’une masse totale 31,56kgs, de trois fusils de type calibre 12 et quelques munitions de type calibre 458 et double zéro.

Il y aeu, outre plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et suivi des cas,

l’organisation d’un séminaire de formation à l'endroit de soixante-cinq (**65)** Officiers Stagiaires de l'Ecole Nationale de Police sise à Owendo portant renforcement des capacités sur des règles et procédures applicables en matière d'eaux et Forêts.

Les juristes du projet ont également fait le suivi d’une audience de deux (2) affaires à la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire et braconnage en bande organisée.Le projet a obtenu une condamnation pour une peine de un (1) ferme et au paiement de 520.000 Francs d’amende à l’encontre du trafiquant MBINA MANFOUMBI.